

N° DEC-2023/25

1. Commande Publique

1.4 Autres types de contrats

**DECISION DU MAIRE DE SIGNER UN CONTRAT DE CESSIION DE DROIT
D'EXPLOITATION DU SPECTACLE « HISTOIRES A DONNER DES FRISSONS
DANS LE DOS » QUI AURA LIEU LE 31 OCTOBRE 2023**

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

VU le contrat de cession de droit d'exploitation proposé par l'association « LE THEATRE DU PAIN » ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : De signer un contrat de cession de droit d'exploitation avec l'association « LE THEATRE DU PAIN » (*sise 5 rue la Libération – 77830 ECHOUBOULAINS*) relatif au spectacle « Histoires à donner des frissons dans le dos » ;

ARTICLE 2 : Dit que deux (2) représentations seront proposées le mardi 31 octobre 2023 à 14h30 et 16h30 à la salle Jean-Baptiste Corot ;

ARTICLE 3 : Dit que le montant de la prestation sera de 1 400 € net (*mille quatre cents euros*) ;

ARTICLE 4 : De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un donner acte. Un extrait est affiché à la Mairie.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs.
Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Saintry-sur-Seine, le 16 octobre 2023

Décision affichée le :

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Préfecture, de la publication et de l'affichage*

19 OCT. 2023

Le Maire



Patrick RAUSCHER